

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL606

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 36 BIS

A la première phrase de l'alinéa 11, remplacer les mots : « transports collectifs » par les mots : « transport collectif».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.